

Chanoine Brugière

Chantérac



Société Historique et Archéologique du Périgord
Fonds Pommarède

Chanterac, 950 habitants; qu bourg 16 feux, 300
communidiats, dont 100 hommes, 1804 hectares;
160^m 210^m altitude; à 10 K. de Neuvic; 14K de Ri-
bérac; 25 K de Périgueux.

Revenus de la Commune en 1884: 66, 60 x 36.
Revenus de la fabrique en 1881: 705* (ord. 380*).

Sol. Crétacé supérieur. Mollasse. Tuileries.

Cette commune est arrosée par trois ruisseaux:
celui de Salembre qui prend sa source au bourg
de Chantepoule et traverse la commune de
St-Aquilain; celui du Rouy (le Rougeix ou la
Civade), qui prend naissance au village de
l'Hôpital, et celui de la Beauverne qui sépare
de St-Vincent de Combrac. Nous devons de
plus signaler un filet d'eau offrant de l'in-
térêt non en lui-même, mais à cause de
son nom et des curiosités trouvées sur ses
bords; on l'appelle le ruisseau de la bataille. Nous
aurons occasion d'en parler plus loin.

La commune est traversée par des collines de
l'est à l'ouest. Une partie du sol est une terre
sablonneuse propre à produire de la bruyère
et du bois de chêne. L'autre partie est une
terre calcaire qui produit du froment très
apprécié pour son excellente qualité. Il
existe plusieurs carrières de pierre se débitant
très facilement à la scie, mais ne résistant
pas à la gelée. L'air est très bon. Ses habitants
sont de mœurs simples, généralement bons
et pieux.

Cette paroisse était au XIII^e siècle le siège d'un archiprêtre nommé Palducensis et après archiprêtre de Chantérac, comprenant 13 paroisses.

Au point de vue civil c'était un ancien repaire noble, mouvant au XIV^e s. de la chàtellenie de S^t Astier, depuis érigé en marquisat (fixer la date), et ayant haute justice sur Chantérac.

origines. Des titres anciens désignent ainsi cette paroisse: «Chantairac», «cantairac», 1104, 1122 (Serp. t. 27 et 30. Archiv. du Chapitre de S^t Astier); «Ecl. de Chanteyrac» (P. XIII^e s.); «Arch. de Chanteyraca» (P. 1382); «Chanterac» (P. 1516, 1538, 1556); etc. etc. Titulaire et Patron. S^t Pierre-es-Liens, 1^{er} août. Statist. de l'Evêché.

On lit sur la cloche qui date de 1544: «Sancte Petre ora pro nobis...» et aux livres paroissiaux de 1668 et suiv. «S^t Pierre de Chantérac» etc. etc.

Le bourg de Chantérac paraît avoir eu autrefois une certaine importance. Une ancienne maison a été bâtie sur de très vieux murs dont l'épaisseur est de plus de deux mètres. D'après une tradition locale c'était un fort communiquant avec l'église.

§. Eglise. L'église de Chantérac qui participe du roman et du gothique a été en grande partie refaite au commencement du XVI^e siècle. Elle a deux nefs et sa voûte qui est en pierre de taille est très intéressante au point de vue de l'art. Elle est composée de belles ogives qui prennent naissance au sommet de colonnes demi-saillantes rondes ou torses, lesquelles ogives se croisent en tous sens avec celles qui se lèvent d'une même et seule colonne centrale. Aux clefs de voûte on remarque divers écussons (à décrire), et sur les murs plusieurs croix de Malte, preuves de son ancienne consécration. Le mur du midi qui paraît le plus ancien, offre une épaisseur de plus de deux mètres. Au milieu de l'église est une citerne close. D'après la tradition la partie nord de l'édifice dépendait des seigneurs de La Porte et la partie sud des seigneurs de La Cropte.

8 croisées. Vitraux de la S^t Vierge, de S^t Joseph, de S^t Pierre et de S^t Paul. - 2 portes, 2 chapelles: à la Vierge et au Sacré-Cœur avec autels et statues. Tableau portant la date 1645. Il représente la Vierge et l'Enfant Jésus avec une sainte gratifiée des stigmates et placée derrière la sainte Vierge. D'après le R. P. Charles ce tableau fut fait à l'occasion d'un vœu

des habitants de la paroisse à Notre-Dame des-Vertus ou de Sanilhac où ils se rendaient en pèlerinage le 13 mai de chaque année. Ses cérémonies relatives à ce vœu se font maintenant dans l'église de Chanterac (Titul. et Patr. p. 272). Voir pour le vœu ma notice de N. D. des-Vertus, et pour le tableau interroger la famille de Chanterac, sacristie à l'est avec cheminée.

Cloche de 1544 avec cette inscription en caractères gothiques:

« Faicte l'an mil v^o XLIII. Te Deū Laudamus
+ IHS Maria. Sancte Petre ora pro nobis.
Guilhem Dorlhac dict Charlou sindic
pour lors de Chanterac. »

Le poids de cette cloche est d'environ 2200 l. Sous le millésime on voit en relief une espèce de niche avec baldaquin dans laquelle est représenté le Sauveur sur lequel plane le S^o Esprit sous la forme d'une colombe. — Sous les mots Sancte Petre, est une niche semblable où se voit la S^{te} Vierge tenant dans ses bras l'Enfant Jésus.

Enfin au-dessous du mot sindic est une croix perronnée (à 3 marches ou degrés) dont les bras sont ornés et fleurdelysés.

Cimetière à 400 mètres.

Presbytère à 6 mètres avec un jardin d'une ari et 10 ares de terrain coupé par deux routes.

L'ancien presbytère composé de bâtiments, jardin etc. fut vendu nationalement le 15 mesidor an IV. L'adjudicataire fit le nomme Tailleferrie de la commune de S^o Aquilain, pour la somme de 2,556^{fr}. (Archiv. de la Dord. Q. 78. N^o 290 et 2,550 N^o 253.)

Confrérie du Sacre-Cœur.

2 écoles: 40 garçons, 38 filles.

(Archiv. de la Dord. B. 583) 1765-1767.

Requêtes du procureur du Roi, contre deux régents qui se sont permis d'enseigner l'un dans la paroisse de Chanterac, l'autre dans celle de Mauzens, sans être approuvés du chanoine écolâtre. — scabret. 6 mendians. 30 enfants assistés. Bureau de charité. 600 fr. de secours pour les malheureux.

Fondation de 12 messes par Melle de Chanterac.

Bienfaiteurs de la paroisse: familles de Chanterac, Chabertin, Beymey, Noël.

5 château du Pouquet à M: le C^{te} de Chanterac.

C'est le manoir des anciens seigneurs de la paroisse. Il est placé sur une hauteur d'où il domine toute la Double. Il avait des tours crénelées construites au XIV^e siècle. Il a été depuis, presque entièrement rebâti, offrant aujourd'hui une charmante habitation.

Le Château de Chanterac avec ses réserves et dépendances appartenait à l'Épiscopat, où survint la Révolution à Charles et Antoine Sacroix Chanteypac frères. Il fut vendu nationalement le 21 germinal an 2 et adjugé à Antoine Gélibert pour 56.000 fr. (Archiv. de la Dord. Q. 548, N° 23.)

(Archiv. de Pau E. 635) 1400. Hommage rendu au Duc d'Orléans, comte de Périgord, par Helle Vigier, seigneur de Chanterac.

§ A l'extrémité nord de la commune se trouve le village de l'Hôpital qui rappelle une ancienne fondation de charité, dépendant, dit-on, du prieuré d'Andrivieux, de l'ordre de Malte. Il y avait une chapelle qui était déjà détruite à la Révolution et dont l'emplacement fut alors vendu comme bien national. (Archiv. de la Dord. Q. 83 N° 13.)

5 pluviôse, an VI. à l'emplacement d'une ancienne chapelle appelée la chapelle de l'Hôpital de Combis située au lieu de l'Hôpital commune de Chanterac canton de St-Vincent bien de première origine, joignant de trois parts aux possessions du citoyen Simon et au chemin par lequel on va de Ribérac à St-Astier contenant une brasse vingt trois carreaux... vendu le 21 pluviôse an VI au citoyen Tournier. 35 fr.

On a trouvé, en ce lieu, dans le jardin de la famille Simon, à une profondeur de 6 pieds, une vaste couche d'ossements humains qu'on a transportés par tombereaux dans le cimetière paroissial.

§ A Chanivauz habitait anciennement la famille de La Porte, d'après une tradition conservée dans le pays.

(Archiv. de Pau B 1788) 1541. Hommage au Roi de Navarre, d'Helle de La Porte, pour la terre du Puy-St-Astier et Chanterac.

(§ Puyembert?) A 600 mètres est-nord de l'église, après avoir franchi un petit vallon on trouve sur une butte des fondements d'anciens édifices en ciment semblable à celui employé dans le vieux mur méridional de l'église.

Au village de Boutard commence le pays appelé la Double. Il y a une chanson dans laquelle il est fait mention de ce village et du chemin qui conduit de Chanterac à St-Vincent (me la procurer).

Il y a dans la commune plusieurs châteaux le plus remarquable se trouve au midi du village de Boutard, en face de St-Vincent de Comnac. on y remarque plusieurs chambres dans une

(Traduction) Hélié de Saffron, bachelier, chanoine et official de Périgueux, vicaire général au spirituel et au temporel du révérend père en Christ Berenger, par la miséricorde divine évêque de Périgueux, aux commandants d'Agonac, de Pressac près le château épiscopal, et à tous les autres chefs ci-après nommés ou qui combattent au loin pour nous, salut en notre Seigneur.

Nous avons reçu une humble supplique de nos amis Jean de Chabans, Hélié Bourae, Hélié Genebrieyras, Arnaud Bley, Jean Bonafous, Arnaud des Farges, de Pressac, Arnaud le Noir, Raymond Chalmet, Arnaud le gendre de Talet, Jean Roy d'Agonac, Guinol de Pressac, Pierre Bucheyrou et Jean Boyer, nous exposant qu'il y a peu de jours ils ont repris par la force sur les Anglais, ces anciens ennemis de notre Seigneur le roi des Français, l'église de Chanterac, et rétabli cette même église dans l'obéissance dudit Seigneur roi des Français, dans laquelle église, et avant sa reprise, il se commettait beaucoup de méfaits, comme dans une caverne de voleurs; l'ennemi en sortait pour faire des excursions, pendant lesquelles il commettait force crimes, excès et homicides; il en faisait aussi une prison publique. A l'occasion de la reprise de ladite église, il y eut une grande effusion de sang, rendue nécessaire par la nécessité de se défendre; aussi les suppliants craignent-ils d'avoir encouru la condamnation des canons; c'est pourquoi ils nous ont humblement supplié de leur accorder l'absolution de notre grâce spéciale.

C'est pourquoi, considérant que la reprise de l'église a été faite pour son bien particulier et celui de l'État, nous mandons à tous et à chacun de vous qu'ils soient absous et vous remettons nos pouvoirs.

Donné le seizième jour de juin, l'an du Seigneur M. cccc. xxviii.

Par ordre dudit seigneur vicaire et official
Jean de Verneuilh.

(Ce document, qui provient des papiers de famille de M. le marquis de Chabans, a été imprimé dans le Chroniqueur, année 1856, pages 273 et 274.)

Charte d'absolution accordée à Jean de Chabans
pour le sang versé dans l'église de Chantérac
lors de sa reprise sur les Anglais.

Helias de Soffronh baccalarius in decretis,
canonicus et officialis petragoris et vicarius
generalis in spiritualibus et temporalibus,
reverendi in Christo patris et domini domini
Berengarii miseratione divina episcopi pe-
tragoensis, in remotis agentibus, capita-
neo de Agonaco, de Preysshaco prope castrum
episcopale, et omnibus aliis capitaneis sub-
ditis nostris, salutem in domino.

Humilem supplicationem dilectorum nostro-
rum Johannis de Chabans, Helie Bossac, Helie
Genebriyras, Arnaldi Bley, Johannis Bonafos,
Arnaldi Borgonh, Johannis Bruneti, Helie de
la Feyta, Arnaldi de Fargas de Pressaco, Ar-
naldi lo Negre, Raymundi Chalneto, Arnaldi
lo Gondre de Talet, Johannis Rey de Agonaco,
Guinoti de Preysshaco, Petri Bucheyro et Johan-
nis Boieyra recepimus continentem quod a
paucis diebus citra ipsi per vim ceperunt ab
anglicis inimicis antiquis domini nostri
francorum regis, ecclesiam de Chantyraco,
et ipsam ecclesiam ad obedientiam dicti do-
mini nostri francorum regis converterunt,
in qua quidem ecclesia, ante captiorem
hujusmodi, tanquam in spelunca latronum
multa mala fiebant et perpetrabantur, et
plura et diversa crimina et excessus atque
homicidia exinde etiam fiebant et com-
mittebantur, et dicti anglici in eadem
faciebant carcerem publicum. Attamen,
his non obstantibus, predicti supplican-
tes, pro eo quod in captione et recupe-
ratione dictae ecclesiae intervenit et fuit
facta magna sanguinis effusio in et pro de-
fensione dictorum supplicantium, dubi-
tant se sententiam a canonibus incurrisse;
quocirca nobis humiliter supplicaverunt
ut cum eisdem super premissis misericordi-
ter dispensare dignaremur et eis absolutio-
nem condignam de nostra speciali gratia
impendere. — Ideo nos viso et inspecto
quod praedicta captio et recuperatio ipsius
ecclesiae fuit facta ad utilitatem ejusdem et
totius rei publicae, eorumque supplicationi
inclinati, vobis committimus et vestrum
cui libet in solidum quatenus ipsi si et
quantum indigent, absolvantur et abso-
luti denuntientur; nos enim super pre-
missis vobis committimus vires nostras.

Datum die xvi mensis junii anno domini
M^o cccc^{mo} xxviii^o.

De precepto dicti domini vicarii et officialis.
Johannes de Vernholio.

des quelles est une fontaine dont l'eau tombe dans un bassin avec un doux murmure et s'échappe ensuite par une fissure du rocher dans lequel elle disparaît.

Au confluent des ruisseaux du Salambre et du Rouy est une esplanade de sables arides très élevée et exposée à toutes les tempêtes. On y a trouvé, à 1 mètre de profondeur, les fondements d'un édifice de la plus haute antiquité, des tuiles très larges et très épaisses, des briques à rebords etc.

Au couchant du village du Bouysson sur le bord du ruisseau de la bataille est un monticule appelé le Château-Merle. On y remarque des restes de fossés et de retranchements. Son croit qu'il y avait la une citadelle gauloise.

A l'extrémité nord de la commune il y a un dolmen dont les énormes pierres, d'après une légende du pays, furent transportées en ce lieu par la Sainte Vierge dans son tablier.

Superstition. Ses gens crédules de cette paroisse prétendent que le vin qui reste dans la burette après la messe a la propriété d'emporter les fièvres.

Archiprêtres, curés et vicaires de Chanterac.

Reynaud arch. 1668. 91. J. Descaitha A. 1803. 19. Rouquette. 1859. 62.

Sasale. Ar. 1699. 1704. Maisonneuve. 1828. 30. Dussubour. 1862. 69

Raymond. 1726. - Beyrey. 1830. 41. - Pene. 1869. 73.

Verneuil Duvignaud. 4391. Noël. 1841. 43. - Hyvert. 1878. 86.

Vern. Reyn. Duvign. 1803. Alrivie. 1843. 59 - Cibial. 1888.

Vicaires.

Aumavir. 1668. Ladoire. 1745. - 90. Sany.

Deffarges. 1678. Sachere. Maréille.

Arébert. 1689. Parrot. Sacroix.

Savignac. 1726. Girardeau. Bonamour.

Dubesset. 1745. 90. Feytaud. d'Artensec. (t. Desj.)

(Arch. de la Dord. B. 1133) 1761. 1762. Con-

partition au greffe de Périgueux de M. Fran-

çois Reynaud prêtre et chapelain d'Hautesfort.

venu de six lieues pour prendre défaut con-

tre Charles Reynaud archiprêtre de Chanterac.

(Arch. de la Dord. B. 571) 1765. 1766. Plainte

de Charlotte - Etienne Hippolyte Salignac de

Ténélon, dame veuve de messire François

David de Sacroix chevalier, marquis de

Beauvais, seigneur de Chanterac et autres

places contre messire Charles Verneuil de

Reynaud, archiprêtre de Chanterac qui

aurait tenu sur elle, dans un écrit un

langage injurieux.